

ANNEXE B. PLAN D'ACTION SUR LE RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION, DE LA REPRÉSENTATION, ET DE L'OUVERTURE DANS LA VIE PUBLIQUE¹

Voici les principaux domaines de la gouvernance publique dans lesquels il convient que les administrations des pays de l'OCDE renforcent leurs efforts pour améliorer la représentation, la participation et l'ouverture dans la vie publique, en s'appuyant à cette fin sur les travaux du CGP ainsi que sur les travaux actuels et futurs des autres comités compétents de l'OCDE.

Domaine clé n° 1 – Créer les conditions propices à une participation publique et à une délibération inclusives

Promouvoir une approche plus structurée et institutionnalisée de la participation et de la délibération :

- en identifiant les opportunités, les domaines et les niveaux d'administration qui se prêtent à la mise en place de mécanismes de participation et de délibération dans le cadre de l'élaboration des politiques, de la prise des décisions publiques ainsi que de la conception et de la prestation des services, et renforçant les mécanismes existants, tels que le dialogue social ;
- en encourageant la participation des citoyens et autres parties prenantes de telle sorte que leurs contributions aient des effets plus transparents et mesurables, et en évaluant régulièrement ces mécanismes ;
- en délaissant les approches ad hoc au profit de la recherche de solutions qui permettent d'institutionnaliser les mécanismes de participation et de délibération, de façon à assurer un soutien efficace et de qualité aux dispositifs existants d'élaboration des politiques et de prise de décision utilisés par l'exécutif et par les assemblées élues ;
- en concevant les mécanismes de participation et de délibération citoyennes de telle manière que les obstacles à la participation soient levés, et les citoyens encouragés à y prendre part ;
- en promouvant une culture de la participation et de la délibération dans la fonction publique et dans la société tout entière, et en renforçant les capacités à cet égard, par exemple en incluant des objectifs pertinents dans les plans d'action pour un gouvernement ouvert existants ou, le cas échéant, en élaborant une stratégie nationale pour la démocratie ;
- en mettant à disposition des citoyens des données actualisées, utiles et fiables, et en veillant à ce que les demandes d'accès à l'information soient traitées rapidement et dans leur intégralité, tout en faisant un usage transparent des dérogations ;
- en communiquant avec les citoyens et en les écoutant via des canaux virtuels et physiques, et en utilisant ces mêmes canaux pour favoriser le dialogue.

Protéger et promouvoir l'espace civique, condition préalable à la participation et à la délibération citoyennes :

- en promouvant une approche globale de la protection de l'espace civique, sous-tendue par une position claire des pouvoirs publics quant à la valeur et à l'importance de la participation de la société civile à l'élaboration des politiques et à la prise de décision, afin de garantir une action coordonnée à l'échelle de l'administration ;

¹ Le présent document a été approuvé par le Comité de la gouvernance publique le 5 octobre 2022 [[GOV/PGC\(2022\)27/REV1](#)].

- en renforçant l'application des libertés et des droits civiques conformément aux normes internationales en vigueur, et en promouvant des mécanismes de contrôle et de plainte accessibles et indépendants afin de contrer et de réduire les violations des droits dans l'espace civique ;
- en permettant l'accès à des mécanismes de recours ad hoc pour garantir la protection des libertés et des droits civiques liés à la participation démocratique, et en donnant aux citoyens les moyens de faire valoir leurs droits ;
- en s'attaquant à la discrimination, à l'exclusion et à la marginalisation qui touchent de manière disproportionnée certains groupes de population et qui constituent un obstacle à l'égalité en matière de participation ;
- en favorisant un débat public éclairé et dynamique grâce à des mesures de soutien et de protection des écosystèmes d'information sains, qu'ils soient virtuels ou physiques, ces mesures visant notamment à garantir et à promouvoir le droit d'accès aux données et à l'information, à soutenir les médias nationaux et locaux, et à protéger les journalistes (voir le Plan d'action sur la lutte contre la désinformation et la désinformation).

Domaine clé n° 2 – Renforcer la représentation démocratique

Faire en sorte que la composition de l'exécutif et des assemblées élues soit plus diverse, et la population mieux représentée en leur sein :

- en ouvrant la voie à une meilleure représentation des femmes, des jeunes et des autres groupes de population sous-représentés grâce à l'identification des obstacles en la matière et à l'adoption de mesures appropriées, telles qu'une évaluation de l'impact des systèmes électoraux sur le caractère inclusif de la représentation.

Promouvoir l'intégrité des institutions démocratiques et des élus :

- en renforçant les systèmes d'intégrité publique, notamment dans le cadre des processus électoraux grâce à une amélioration de la transparence du financement des partis politiques et des campagnes électorales, et à des efforts de lutte contre l'ingérence étrangère ;
- en développant une culture de l'intégrité politique, en particulier grâce à la mise en place de normes et de mécanismes de contrôle et de responsabilisation clairement définis applicables aux responsables publics élus ou nommés.

S'attaquer à l'abus d'influence envers l'action des pouvoirs publics :

- en garantissant la transparence quant à l'identité des acteurs qui influent sur les politiques publiques par des activités de lobbying ou de toute autre manière, y compris par l'usage de moyens numériques ;
- en renforçant les normes d'intégrité applicables aux agents publics pour les adapter aux risques d'abus d'influence ;
- en dialoguant avec les acteurs du secteur privé et de la société civile pour promouvoir leur adhésion aux normes de transparence et d'intégrité dans le cadre de leurs relations avec les pouvoirs publics.

Promouvoir l'existence d'une fonction publique diverse, représentative et réactive :

- en renforçant la diversité au sein des effectifs du secteur public ainsi que l'apprentissage intergénérationnel entre les aînés et leurs collègues plus jeunes ;

- en assurant des formations et le développement des compétences, de même qu'en établissant des objectifs concrets et réalisables aux fins d'une fonction publique ouverte et participative à même de se montrer plus réactive ;
- en faisant le point sur les obstacles qui bloquent l'accès aux postes de direction et sur la ségrégation horizontale pour permettre une représentation équilibrée des divers groupes sociétaux à tous les niveaux de décision ;
- en suivant les progrès réalisés au moyen d'indicateurs concrets mesurés sur la base de volumes accrus de données collectées et exploitées.

Tenir la promesse de politiques publiques plus inclusives :

- en adoptant des dispositions explicites pour favoriser la prise en compte des besoins des groupes de population sous-représentés lors de l'élaboration des politiques dans le cadre de processus d'intégration renforcés ;
- en améliorant la disponibilité et l'utilisation des données et des observations factuelles sur la diversité, et en documentant les effets de leur utilisation sur l'action publique et les enseignements tirés d'une telle utilisation.

Collaboration dans le cadre de l'OCDE

- Collecter des données, faire régulièrement le point sur les progrès réalisés et procéder à des analyses comparatives des expériences et des bonnes pratiques des pays (aux niveaux national, régional et local) en matière de renforcement de la participation, de la représentation et de l'ouverture, notamment, par exemple, en approfondissant les travaux portant sur l'**Indice de l'OCDE relatif à l'ouverture, au caractère participatif et à la représentativité des administrations** (à paraître) ainsi que les travaux d'analyse menés dans certains domaines de la gouvernance publique.
- Suivre l'évolution de la perception qu'ont les citoyens des possibilités offertes en matière de participation et de représentation, et de leurs vues concernant la réactivité et l'ouverture des pouvoirs publics face à leurs besoins et souhaits, au moyen de l'**Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques**.
- Renforcer la professionnalisation de la fonction de communication publique en reliant l'analyse des politiques, la collecte des données, la formation et l'échange entre pairs, dans la perspective d'une fonction de communication publique efficace et centrée sur le citoyen.

Encadré A. Plan d'action complémentaire du deuxième pilier axé sur l'égalité femmes-hommes

Afin de soutenir la mise en œuvre des Recommandations de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes [[C/MIN\(2022\)7](#)], et pour faire en sorte que les femmes puissent pleinement être représentées dans la vie publique et y participer :

Se doter des capacités, de l'expertise et des compétences nécessaires au sein des institutions publiques pour mettre fin aux disparités persistantes entre sexes qui empêchent les femmes de divers horizons de participer pleinement à la vie publique :

- en recueillant des données et des observations factuelles de qualité, récentes et fiables, ventilées par sexe et selon d'autres critères, dans un cadre stratégique et sur la base d'une approche coordonnée entre les différents producteurs et utilisateurs de données ;

- en exploitant ces éléments pour éclairer les décisions d'action publique et adapter les outils de gouvernance afin de réduire les obstacles à l'égalité entre les sexes, et de s'attaquer aux éventuels préjugés sexistes et à toutes les formes de discrimination, à travers un prisme intersectionnel ;
- en comprenant mieux comment les décisions des pouvoirs publics influencent les résultats en matière d'égalité femmes-hommes, compte tenu des stéréotypes et préjugés sexistes et des normes sociales connexes négatives ;
- en veillant à la réalisation des objectifs liés à l'égalité femmes-hommes, notamment en ce qui concerne la participation, le leadership et la représentation véritables, à part entière et sur un pied d'égalité des femmes à tous les niveaux, en renforçant à cette fin la transparence, la redevabilité, le suivi et le contrôle ;
- en attribuant des responsabilités claires et en mettant en place les structures nécessaires pour améliorer l'accès aux mécanismes de recours et à la justice, et pour lutter contre les préjugés sexistes manifestes ou implicites et contre toutes les formes de discrimination dans l'action publique tout entière.

Supprimer tous les obstacles à la participation, au leadership et à la représentation véritables, à part entière et sur un pied d'égalité des femmes et des filles dans le cadre de la vie publique, ainsi que les préjugés et discriminations potentiels :

- en garantissant l'équité des rémunérations et la transparence en la matière ;
- en prenant des mesures pour lutter contre toutes les formes de violence et de harcèlement, sur internet comme dans le monde réel ;
- en adoptant des mesures concrètes pour éliminer les obstacles structurels et les désavantages systémiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles ;
- en mettant en place des solutions comportementales innovantes pour contrer les préjugés sociaux et les normes sociales négatives au sein des institutions publiques ;
- en adoptant des lois, des politiques et des pratiques inclusives dans les institutions publiques, y compris dans les assemblées élues.

Faciliter l'égalité d'accès aux postes de direction dans la vie publique, y compris en politique :

- en renforçant les compétences en matière de leadership pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- en faisant appel à une panoplie de mesures obligatoires ou volontaires, d'incitations et de sanctions ;
- en s'engageant publiquement à promouvoir la présence des femmes aux postes de direction.

Supprimer tous les obstacles, manifestes comme implicites, existant dans les cadres juridiques et les cadres d'action pour mettre fin aux disparités entre les sexes et combler les inégalités qui s'y ajoutent, et s'attaquer à tous les stéréotypes, à la violence sexiste et au harcèlement sexuel, lesquels entravent la représentation des femmes et des filles dans la vie publique et leur participation à cette dernière.

Collaboration dans le cadre de l'OCDE

- Continuer d'aider les Membres, dans le cadre d'une approche généralisée à l'ensemble de l'administration, à mettre en œuvre les Recommandations de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes, en particulier sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique, en

renforçant les axes de travail existants, notamment les analyses comparatives et les travaux sur mesure de portée nationale, ainsi qu'en intensifiant les efforts déployés pour accroître les capacités des pays en matière de collecte et d'exploitation de données et d'observations factuelles ventilées par sexe et selon d'autres critères, en matière d'analyse par sexe, et aux fins du développement de solides mécanismes de recours et de mesure.

- Approfondir l'analyse et intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les piliers et thèmes horizontaux de l'initiative « Renforcer la démocratie ».
- Intensifier la collaboration entre les comités de l'OCDE, le cas échéant, pour faire avancer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines d'action et renforcer ainsi les capacités et les moyens dont disposent les pays pour combler les disparités entre les sexes dans toutes les sphères de la vie professionnelle, aux postes de direction, dans la gouvernance verte et numérique, et dans l'économie domestique, et éliminer la violence sexiste, les normes sociales négatives et tous les stéréotypes suivant une approche intersectionnelle, notamment en organisant des événements annuels phares.
- Intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des enquêtes et rapports du Comité de la gouvernance publique.